

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 mars 2023

Date de convocation et d'affichage : 24 mars 2023

DL-20230330-005

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Sonia FAVIÈRE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guylène MATILE-CHANAY		X
Hervé GINET		X	Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X		Antoine MATRAS		X
Annie GRIMAUD		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Georges THOMAS	Jean-Marc BODET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	Jean-Pierre GAITET
Sonia FAVIERE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Tanguy NAZARET
Guylène MATILE-CHANAY	Marie-Chantal JOLIVET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	62,1%	29	18	25



FINANCES

Budget communal – Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2022 dressé par Jean-Pierre GAITET, Maire, après avoir eu la présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	11 075 506,31 €	2 031 857,52 €
Dépenses	11 141 424,14 €	2 832 550,38 €
Solde (R-D)	-65 917,83 €	-800 692,86 €
Excédent antérieur reporté	700 000 €	1 302 216,01 €
Déficit antérieur reporté		
Solde d'exécution	634 082,17 €	501 523,15 €
Restes à réaliser de l'exercice	0,00 €	495 384,68 €
Résultat net de clôture	634 082,17 €	6 138,47 €

CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sous la présidence de Guy MONNIN, premier adjoint, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte administratif 2022 de la Commune.

Voix pour	19
Voix contre	0
Abstentions	6

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 30 mars 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le 1^{er} adjoint,

Guy MONNIN

